

United Nations

Nations Unies

GENERAL
ASSEMBLY

ASSEMBLEE
GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.3/384
30 novembre 1948

ORIGINAL : FRENCH

Dual distribution

Troisième session
TROISIEME COMMISSION

DECLARATION DES DROITS DES VIEILLARDS

Argentine : Projet de résolution

L'ASSEMBLEE GENERALE

DECIDE de communiquer le projet de Déclaration des Droits des Vieillards déposé par la Délégation de l'Argentine (A/C.3/213/Rev.1) au Conseil économique et social pour qu'il l'étudie de façon approfondie, de concert avec l'Organisation internationale du Travail, et pour qu'il en fasse rapport à l'Assemblée générale au cours d'une de ses prochaines sessions.
